

CREATION D'UNE MEDIATHEQUE
AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DIVERS
AVENANTS N° 2

Par délibération du 30 mars 2006, vous autorisiez Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de « création d'une médiathèque – aménagement d'espaces publics divers ». Au cours de l'avancement du chantier, il a été nécessaire de prendre en compte quelques modifications des prestations initiales, certaines de l'initiative du Maître de l'Ouvrage, d'autres de celle de la Maîtrise d'œuvre, pour pallier des sujétions techniques imprévues. Ces modifications induisent, pour chacune d'entre elles, une variation, en plus value ou moins value selon les lots, des montants des marchés initiaux.

De même, il est nécessaire de prolonger les délais d'exécution jusqu'au 20 décembre 2007 afin de permettre notamment le parfait achèvement des prestations extérieures.

Il vous est proposé d'entériner ces modifications par un avenant aux marchés.

Le rapport ci-joint établi par les Maîtres d'œuvre de l'opération indique précisément la nature des modifications apportées aux travaux initialement prévus.

Tableau de présentation des avenants

LOT	MARCHE N°	TITULAIRE	MONTANT MARCHE INITIAL € HT	AVENANT € HT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE € HT
10	2006-71	DUPLAA	48 099,06	+ 2 200,50	50 299,56
11	2006-72	FOURNIER	98 566,00	+ 687,00	99 253,00
13	2006-73	COLAS	182 822,68	- 2 201,35	180 621,33
14	2006-74	COLAS	57 980,50	+ 37 621,95	95 602,45

L'avenant du lot 14, supérieur de plus de 5 % au marché initial, a nécessité l'avis préalable de la Commission d'appel d'offres. Cette dernière a donné un avis favorable lors de sa réunion du 29 novembre 2007.

Il est à noter que sur l'ensemble de l'opération, tous lots confondus, l'incidence des avenants entraîne une augmentation du montant des travaux initiaux de 38 308,10 € HT soit 11,8 %. La participation de la Ville de LOURDES aux marchés de travaux est portée de 462 644,01 € HT à 500 952,11 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le principe des avenants, à autoriser Monsieur le Maire à les signer et à prendre toutes les mesures pour leur exécution.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 2^{ème} Commission et avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 29 novembre 2007 pour les avenants concernés, les Membres du Conseil Municipal :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le principe des avenants avec les entreprises titulaires des marchés,
- 3°) autorisent Monsieur le Maire à signer les avenants et à prendre toutes les mesures pour leur exécution.